



Comment faire pour?

Par **bintou**, le **05/03/2010** à **14:51**

salut ,

mon frere est fait sa demande pour etre regulariser en france pour 10 ans de presence en france (il est algerien , celebataire)entrer en france avec un visas touriste depuis 1999

en plus il possede un numéro de securite sociale a son nom propre, ainsi que les impots sur le revenu et il a beneficié de la prime de l'emploi a son nom propre, j'aimerais savoir si tout ça peut jouer en sa faveur

jusqu'a maintenant pas deponse

que doit faire ??????????????????????????????

combien de temps il faut attendre ????????

il fait ca demande depuis 13/11/2009 pas de reponse

Par **Cleyo**, le **06/03/2010** à **00:17**

Bonsoir,

La préfecture a 4 mois pour se prononcer. Si au bout des 4 mois elle n'a rien dit, alors elle est juridiquement considérée comme ayant refusé la demande.

Cette décision implicite de rejet peut être contestée devant le tribunal administratif. Avocat plus que recommandé.

Votre frère a-t-il produit 2 preuves objectives de présence en France par année ? (soit 20 documents minimum) ?

Cleyo